

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 22 décembre 2021

Nouvelle convention collective de la Métallurgie : les négociations sont terminées

Le 21 décembre, la Métallurgie CFE-CGC a participé activement à la dernière séance de négociation de la refonte du dispositif conventionnel de la branche de la Métallurgie au siège de l'UIMM.

Après 6 années d'intenses négociations, les partenaires sociaux ont abouti à un texte unique remplaçant les 78 conventions collectives territoriales et nationales en vigueur.

Conformément à ses statuts, la fédération de la Métallurgie CFE-CGC consultera ses instances fin janvier 2022 pour décider de la signature de ce nouveau texte.

Si un nombre suffisant d'organisations syndicales représentatives signe cette convention unique, elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024 (un an plus tôt pour le volet protection sociale de branche).

Les négociateurs CFE-CGC tiennent à saluer ce travail historique et unique de refondation des normes conventionnelles qui couvriront les 1,5 million des salariés de la Métallurgie.

Contact presse :

Gabriel Artero, Président | 06.76.60.30.90